

Motion

Le 19ème congrès ordinaire de déi Lénk adopte la motion suivante :

Considérant la réaction rapide du Luxembourg et des autres pays de l'UE et de l'OTAN pour mettre en place des sanctions politiques, financières, économiques à l'égard de la Russie à la suite de la guerre d'agression et d'annexion menée par celle-ci contre l'Ukraine et conduite dans le mépris le plus total du droit international humanitaire ;

Rappelant que les principes proclamés par la Charte de l'ONU, et en particulier l'interdiction du recours à la force, le respect de l'intégrité territoriale des États et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tout comme le respect des règles élémentaires du droit international humanitaire, s'appliquent de manière égale à tous les États et peuples, et que ladite Charte de l'ONU prohibe expressément toute discrimination fondée sur la race et la religion ;

déi Lénk exige du gouvernement Luxembourgeois de mettre sa politique étrangère en cohérence avec ces principes et, en particulier :

- De s'engager rapidement, ainsi que ses partenaires de l'UE, à condamner tous les États ayant procédé à des annexions, à savoir l'État d'Israël, qui poursuit sa politique de colonisation;
- De condamner le Royaume du Maroc, qui poursuit une politique similaire au Sahara occidental ;
- D'autant condamner l'Arabie Saoudite et ses alliés qui mènent une guerre dévastatrice au Yémen depuis 2015, conduite dans le mépris le plus total du droit international humanitaire, et ceci en toute impunité, avec le soutien financier et militaire de pays de l'UE comme la France, important fournisseur d'armes de l'Arabie Saoudite.
- De condamner les attaques armées de l'impérialisme turc contre les régions autonomes kurdes en Syrie et en Irak.

Toute initiative de la société civile allant dans le même sens sera largement soutenue par déi Lénk, comme la pétition « StopTradeWithSettlements » visant à promulguer une loi européenne interdisant tout commerce avec des territoires colonisés.

Résolution adoptée par le congrès du 24 avril 2022)